

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gêmeaux**

Séance du 19 mai 2022

Convocation du 13 mai 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Florence Presson,  
Mme Claire Vigneron par Mme Corinne Deleuze

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 19 mai 2022**

**OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-33,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du conseil municipal délégué du collège des partenaires au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux,

Vu les statuts de l'association Les Gémeaux approuvés lors de l'assemblée générale du 7 février 2022,

Vu la candidature de MM. Jean-Philippe Allardi, Fabrice Bernard, Mme Liliane Wietzerbin,

Après avoir procédé au vote,

- nombre de votants : 33
- abstention : 0
- suffrages exprimés : 33
  - o M. Jean-Philippe Allardi : 26 voix,
  - o M. Fabrice Bernard : 5 voix,
  - o Mme Liliane Wietzerbin : 2 voix

DESIGNE M. Jean-Philippe ALLARDI, représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*